



# Assemblée générale

Distr. limitée  
13 novembre 2014  
Français  
Original : anglais

---

Soixante-neuvième session

## Troisième Commission

Point 68 c) de l'ordre du jour

**Promotion et protection des droits de l'homme : situations  
relatives aux droits de l'homme et rapports des rapporteurs  
et représentants spéciaux**

**Cuba : amendement au projet de résolution A/C.3/69/L.28**

### **Situation des droits de l'homme en République populaire démocratique de Corée**

Supprimer les paragraphes 7 et 8 et insérer un nouveau paragraphe 7 libellé  
comme suit :

*Décide*, pour examiner la situation des droits de l'homme en République  
populaire démocratique de Corée, d'adopter une nouvelle démarche fondée sur  
la coopération qui permette : a) aux représentants de la République populaire  
démocratique de Corée d'engager un dialogue avec des États ou des groupes  
d'États intéressés; b) au Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de  
l'homme et à la République populaire démocratique de Corée d'instaurer une  
coopération technique entre eux; c) au Rapporteur spécial sur la situation des  
droits de l'homme en République populaire démocratique de Corée de se  
rendre dans le pays;

